

Rapport d'activité
Conseil d'Etat
—
2017



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Introduction	5
2	L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	5
3	Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental	6
	Trois projets phares pour l'avenir du canton	6
3.1	Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation	6
3.2	Fribourg renforce le centre cantonal	6
3.3	Fribourg fait sa révolution 4.0	6
	Les ambitions du programme gouvernemental 2017 – 2021	7
3.4	Favoriser l'emploi	7
3.4.1	Stimuler la compétitivité et l'innovation	7
3.4.2	Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations	7
3.4.3	Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme	8
3.4.4	Devenir leader de l'agroalimentaire	8
3.4.5	Dynamiser le secteur du tourisme	9
3.4.6	Montrer l'exemple	9
3.4.7	Projets législatifs de l'ambition n° 1 « Favoriser l'emploi »	9
3.5	Moderniser le canton	10
3.5.1	Développer les régions et les structures territoriales	10
3.5.2	Aménager efficacement le territoire	10
3.5.3	Adapter les infrastructures	10
3.5.4	Favoriser la mobilité durable	10
3.5.5	Promouvoir l'esprit de service public et la transparence	11
3.5.6	Numériser les activités de l'Etat de Fribourg	11
3.5.7	Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »	11
3.6	Améliorer la qualité de vie	12
3.6.1	Promouvoir et préserver la santé	12
3.6.2	Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton	12
3.6.3	Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents	13
3.6.4	Préserver les ressources naturelles	13
3.6.5	Garantir la sécurité	14
3.6.6	Réorganiser le pouvoir judiciaire	14
3.6.7	Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »	14
4	Vie du Conseil d'Etat	15

4.1	Séances	15
4.2	Rencontres de travail	15
4.3	Visites et réceptions	15
4.4	Centenaires	16
5	Relations extérieures	16
<hr/>		
5.1	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	17
5.2	Fondation ch	17
5.3	Conférences des directeurs cantonaux	17
5.4	Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	19
5.5	Rencontres gouvernementales bilatérales	19
5.6	Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales	19
5.7	Consultations fédérales	20
6	Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2017	20
<hr/>		
6.1	Concernant le compte des investissements	20
6.2	Concernant le compte de résultats	20
6.3	Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2017 (avec indication des incidences financières et en personnel)	21
7	Etat du personnel	25
8	Instruments parlementaires	25

1 Introduction

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législature.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2017 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, le bilan de réalisation des projets phares, ainsi que des ambitions du programme gouvernemental de la législature, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat et un tiré-à-part sur les Relations extérieures (au total 10 documents). Les changements dans le mode d'édition réalisés depuis l'année 2013 se sont avérés concluants. Les efforts de raccourcir le compte-rendu, donnant ainsi suite à une demande de la Commission des finances et de gestion se sont poursuivis. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est plus imprimée mais peut être obtenue sur demande. L'ensemble des documents seront disponibles sur le site Internet du Conseil d'Etat et des Directions.

2 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

D'après le Fonds monétaire international (FMI), l'**économie mondiale** s'affiche toujours dans une dynamique positive qui a débutée au cours de 2016. Une accélération de la croissance est à noter en Europe, au Japon, en Chine et aux États-Unis. L'environnement financier mondial favorable et une reprise dans les pays avancés engendrent des bienfaits pour la croissance des pays émergents et en voie de développement. De plus, le 2^e trimestre a été marqué par la fin d'une période de récession qui touchait la Russie et le Brésil. Ces vents propices devraient profiter à la Suisse, notamment dans le commerce extérieur. Enfin, les politiques monétaires sont maintenues. Le FMI rend tout de même attentif au fait qu'il ne faut pas se laisser emporter par ces élans optimistes. La reprise mondiale ne s'étend pas à tous les pays, l'inflation reste inférieure à l'objectif fixé et les prévisions à moyen terme s'avèrent plutôt basses pour de nombreux pays. À ne pas négliger non plus le fait qu'on s'inscrive dans une période d'insécurité politique à l'échelle mondiale.

Pour la **Suisse**, le Groupe d'experts de la Confédération s'attend pour 2017 à une croissance modérée, de 1 %, en raison de la faiblesse du premier semestre. Au cours du 2^e trimestre, les investissements et les dépenses des administrations publiques ont joué le rôle moteur. Les meilleures performances ont été enregistrées dans les branches de l'industrie manufacturière et de l'hôtellerie-restauration. Les économistes s'accordent à dire que l'économie de la zone euro a rebondi à la fin 2017 ce qui a baissé la pression sur le franc suisse. L'appréciation de l'euro face au franc suisse a contribué à ramener le baromètre des exportations à une valeur qui est la plus élevée depuis 2011. Suite aux impulsions de la conjoncture mondiale, les indicateurs avancés anticipent une accélération de l'activité économique en Suisse au cours des prochains trimestres. Pour 2018, le Groupe d'experts de la Confédération prévoit une forte croissance du PIB de 2,3 %. Le marché du travail devrait suivre, avec une baisse progressive du chômage. En 2017, le taux de chômage était, en moyenne annuelle, à 3,2 %.

Les vents conjoncturels plus doux au niveau mondial et national semblent se prolonger jusque dans le **canton de Fribourg**. En effet, plusieurs indicateurs tirés de l'enquête conjoncturelle du KOF font état d'une timide amélioration. L'industrie dans son ensemble retourne peu à peu du rouge vers l'orange et affiche même du vert au niveau des prévisions. Des améliorations sont constatées aussi bien en ce qui concerne la marche des affaires que

l'emploi, les entrées de commandes et les prix. En particulier, on note un climat plus confiant dans les branches de l'industrie chimique, des denrées alimentaires et des machines et véhicules. Enfin, les indicateurs hors test conjoncturel restent stables avec néanmoins une reprise des exportations (possiblement imputable à la situation plus favorable du franc) et, au contraire, une baisse des ventes immobilières. En 2017, en moyenne annuelle, le taux de chômage s'est inscrit à 2,8 %.

Source: Service de la statistique (SStat)

3 Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

Trois projets phares pour l'avenir du canton

3.1 Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation

Dans son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat a annoncé sa volonté de faire de Fribourg un véritable pôle économique, tout en renforçant son rôle de canon pont. Durant l'année 2017, des mesures concrètes ont été initiées dans le but de soutenir la place économique fribourgeoises et d'en améliorer les conditions cadre. A ce titre, la révision de la loi sur la promotion économique (LPec) permettra de doter l'Etat de nouveaux outils propres à intensifier le soutien financier à l'innovation et aux investissements dans les entreprises (aides à fonds perdu, prêts d'amorçage, capital-risque, cautionnement), afin de les aider à faire face aux nouveaux enjeux économiques. Dans le but d'assurer un développement durable de notre économie, le Conseil d'Etat souhaite également mettre en place une politique foncière active efficace, visant à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. Le projet de loi sur la politique foncière active, élaboré durant l'année écoulée, en est la concrétisation.

3.2 Fribourg renforce le centre cantonal

L'année 2017 a été marquée par le lancement du processus de fusion du Grand Fribourg, instauré par la modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes décidée par le Grand Conseil en 2016. Ces modifications prévoient notamment un régime particulier pour la fusion du Grand Fribourg, dont la mise en place d'une assemblée constitutive chargée d'élaborer un projet de convention de fusion. A la demande des communes de Corminboeuf, Fribourg, Givisiez et Marly, le Conseil d'Etat a déterminé le périmètre provisoire du Grand Fribourg le 27 juin 2017. Ce périmètre compte l'ensemble des communes de l'Agglomération de Fribourg (outre les quatre communes requérantes, Avry, Belfaux, Granges-Paccot, Matran et Villars-sur-Glâne) à l'exception de la commune de Düdingen. Chaque conseil communal a désigné l'un ou l'une de ses membres pour siéger au sein de cette assemblée, qui compte également des personnes élues par le peuple le 26 novembre 2017. L'assemblée constitutive, qui dispose d'un délai de trois ans pour élaborer le projet de convention de fusion, siègera pour la première fois le 1^{er} février 2018. Les travaux préparatoires sont en cours depuis l'été 2017.

L'inscription de ce projet comme projet-phare de la législature marque en outre son importance primordiale aux yeux du Conseil d'Etat, qui s'est engagé à favoriser le succès de ce processus. Ainsi, la réalisation d'infrastructures d'importance cantonale dans le périmètre pourrait soutenir ces travaux, et contribuer au développement du canton dans son ensemble. A titre d'exemple, le Conseil d'Etat a adopté en septembre 2017 l'organisation du projet de couverture de l'autoroute dans le secteur Chambliaux-Bertigny, ou a validé les variantes proposées pour le tracé de la liaison Marly-Matran, deux projets-phares pour le Grand Fribourg, et pour l'ensemble du canton.

3.3 Fribourg fait sa révolution 4.0

Dans la perspective de «Fribourg 4.0», le Conseil d'Etat met en place les conditions propices au développement de prestations entièrement digitalisées au profit de l'administration elle-même, de l'ensemble de la population et des entreprises. La santé, la formation, les transports, la justice, l'agriculture ou encore les loisirs sont autant de domaines

concernés par cette évolution génératrice d'innovations et d'emplois pour le canton. Concrètement, cela signifie que chacune et chacun pourra entreprendre ses démarches sans avoir à se déplacer vers un bureau de l'administration. De la demande d'un permis de construire au e-voting en passant par le dossier électronique du patient, il sera désormais possible de dialoguer avec l'Etat depuis son domicile ou en déplacement avec l'appareil qui convient le mieux : tablette, téléphone intelligent ou ordinateur via le portail www.fr.ch. Un identifiant permettra de consulter ses données personnelles et les dossiers en cours. La nouvelle réactivité de l'Etat participe également au développement du tissu économique. L'objectif du Conseil d'Etat est de renforcer à tous les niveaux la compétitivité de notre canton au service du bien commun et du mieux vivre ensemble, en veillant à ne laisser personne sur le côté. Dans ce contexte, la formation et le développement, à tous les niveaux, sont primordiaux pour assurer une transformation réussie.

Les ambitions du programme gouvernemental 2017 – 2021

3.4 Favoriser l'emploi

3.4.1 Stimuler la compétitivité et l'innovation

En 2017, le plan d'affectation cantonal (PAC) définissant les contours du quartier d'innovation blueFACTORY a été finalisé et mis à l'enquête publique, sans opposition. Il devra en principe entrer en force au début 2018, permettant à la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) de développer ses premiers projets de nouvelles constructions.

BFF SA a également développé un autre projet de nouveau bâtiment, affecté à des bureaux pour une surface de plancher d'environ 6000 m². Ce bâtiment devrait être construit parallèlement au bâtiment smart living building (SLB) qui abritera le projet smart living lab (SLL). Les travaux de recherche visant à définir le futur bâtiment SLB ont également été menés par les institutions académiques au sein du projet SLL (EPFL, UNIFR et HEIA-FR). Le financement de ce bâtiment a également fait l'objet de décisions du Conseil d'Etat.

Les plateformes technologiques établies sur le site blueFACTORY ont développé leurs activités en contribuant de manière de plus en plus active à des opérations de promotion économique ciblées. Le Swiss Integrative Center for Human Health SICHH (santé humaine) présente toutefois des retards sur la réalisation de son business plan et fait l'objet d'un suivi particulier.

Il est à noter que les autres sites technologiques du canton, notamment le Marly Innovation Center (MIC) et Le Vivier à Villaz-St-Pierre, connaissent également des développements intéressants. Plusieurs sociétés s'y sont installées par l'entremise de la PromFR, ce qui démontre l'attractivité de ces sites.

3.4.2 Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations

L'Etat soutient le processus de création d'entreprises en fournissant aux porteurs de projets des prestations de coaching, voire de financement d'amorçage et d'hébergement dans la période initiale de lancement. Les prestations en faveur des créateurs d'entreprises sont réalisées par l'Association Fri Up, sur mandat de la PromFR. Sur l'ensemble de l'année 2017, près de 203 porteurs de projet ont bénéficié d'un montant total de 3600 heures de conseils de la part de l'Association Fri Up (entretiens d'orientation sommaires ou coaching sur une plus longue durée). Fri Up gère également les trois incubateurs Nord (Morat), Sud (Vaulruz) et Fribourg (blueFACTORY), qui hébergent actuellement 18 entreprises. Par ailleurs, depuis 2017, Fri Up assure le secrétariat de la Fondation Seed Capital Fribourg (préparation et suivi des projets) qui gère les fonds d'amorçage fournis par l'Etat. En 2017, cinq projets ont pu être financés sous forme de prêts, pour un montant total de 520 000 francs.

L'Etat est actionnaire de la société Capital Risque Fribourg SA (CRF SA), qui a pour mission de fournir du capital-risque, sous forme de prises de participation, à des sociétés innovantes à fort potentiel de croissance. Le portefeuille de CRF SA comptait douze sociétés à la fin 2017.

Le projet, en cours, de révision de la LPEc a pour objectif de pérenniser et de recapitaliser ces deux structures de financement de la création d'entreprises.

3.4.3 Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme

Afin de réactualiser la conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, à tous les degrés de la scolarité, qui avait fait l'objet d'un décret du Grand Conseil en 2001, le Conseil d'Etat a adopté, le 9 mai 2017, un nouveau concept cantonal pour l'intégration des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC). Celui-ci donne le cadre de l'action, renforce le pilotage du système et met les MITIC au service des apprentissages. Les services de l'enseignement mettent progressivement en place un processus qualité adapté aux besoins et aux moyens de l'école. Les travaux préalables à la mise en œuvre du Lehrplan 21 à l'école obligatoire de langue allemande à la rentrée 2019 consistent pour l'instant en formations pour le corps enseignant. Des analyses de faisabilité sont en cours s'agissant d'une extension des classes relais aux degrés primaires. En mai 2017, une plate-forme électronique a été mise à disposition du corps enseignant, afin de faciliter l'organisation des échanges linguistiques de classes, désormais obligatoires pour les classes de 10H. L'Ecole professionnelle commerciale de Fribourg (EPC) offre désormais la possibilité de choisir l'enseignement bilingue (français-allemand) pour la profession de gestionnaire du commerce de détail CFC. A la fin de cette première année de formation, 13 apprentis ont opté pour cette voie conçue sur le modèle de l'immersion. La direction réfléchit d'ores et déjà à l'élargissement de cette offre à d'autres professions. Le nombre croissant de candidats et l'engouement des enseignants à s'investir dans cette nouvelle pédagogie ont permis à l'école de renouveler l'offre pour la rentrée des classes 2017/18. Le Prix de la Journée du bilinguisme 2017 a récompensé trois projets développés dans des écoles fribourgeoises. L'Ecole professionnelle commerciale de Fribourg (EPC) et l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF) ont reçu, ex aequo, le premier prix, le troisième étant décerné à l'Ecole des métiers de Fribourg (EMF). Ces trois projets soulignent l'importance du bilinguisme dans la formation fribourgeoise, et illustrent le développement des possibilités de suivre des formations dans les deux langues. La pédagogie spécialisée est dotée d'une nouvelle loi depuis le 11 octobre 2017. Au niveau universitaire, le développement de collaborations intercantonales et internationales se poursuit, permettant aux hautes écoles fribourgeoises de se positionner dans leurs réseaux respectifs. À titre d'exemples, le projet *ENGAGE* sur l'enseignement des sciences, inscrit dans le programme de promotion de la recherche et de l'innovation responsable (RIR) de l'Union européenne, a associé la HEP-PH FR à 14 institutions issues de 12 pays. La HEG-FR a entamé la procédure d'accréditation internationale auprès de la prestigieuse *Association to Advance Collegiate Schools of Business AACSB*, association dont elle est membre depuis 2015. Une professeure d'archéologie de l'UNIFR a décroché une bourse du *European Research Council* à hauteur de 2,5 millions d'euros pour mener une étude sur le thème du jeu dans l'Antiquité classique. Le *Swiss Living Challenge*, un projet de recherche phare réunissant plusieurs hautes écoles du canton et au-delà (HEIA-FR, UNIFR, EPFL et HEAD) et portant sur la réduction de la consommation d'énergie, a atteint son apogée en remportant le *SolarDecathlon 2017* disputé à Denver, USA.

3.4.4 Devenir leader de l'agroalimentaire

Le Développement du Campus de Grangeneuve, élément clef de l'ambition de positionner Fribourg comme leader de l'agroalimentaire, est en bonne voie. Les travaux des projets d'investissement pour la nouvelle écurie, la halle polyvalente et la halle de technologie agroalimentaire avancent bien. La demande de permis de construire pour l'écurie est attendue pour le premier semestre 2018. Le plan financier 2018-2021 prévoit une deuxième étape d'investissement à Grangeneuve, notamment pour réaliser dans le bâtiment de la Grange Neuve un centre des goûts et terroirs. Le projet de réalisation d'un bâtiment pour recevoir sur le site de Agroscope Posieux avec plus de 200 collaborateurs de Liebefeld se poursuit, cependant avec un certain retard dû à la complexité du projet.

En 2017 le cluster « Food & nutrition », sur mandat de la DEE et la DIAF, a développé un projet d'appel d'offre pour attirer des entreprises innovantes du secteur agro-alimentaire. Le but est de mettre à disposition de ces entreprises des locaux et du terrain sur l'ancien site de Elanco à St-Aubin dans l'idée de créer un centre d'innovation – idéalement pour des start up actives dans l'agriculture 4.0. L'appel d'offre sera lancé en janvier 2018. Grangeneuve mène aussi des réflexions pour mieux intégrer agriculture 4.0 dans la formation et la vulgarisation. Un nouveau poste innovation a d'ailleurs été attribué à Grangeneuve dans le cadre du budget 2018.

3.4.5 Dynamiser le secteur du tourisme

La dynamisation du secteur touristique se traduit par la concrétisation de la Vision 2030 du tourisme fribourgeois qui tend vers « le développement d'un tourisme privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg et les caractéristiques propres de ses régions géographiques ». Parmi les actions les plus visibles réalisées en 2017, il est à relever :

- > le lancement de la plateforme de tourisme collaboratif dzin.ch proposant une centaine d'expériences authentiques et originales (plateforme récompensée du 1er prix du Milestone, la plus haute distinction du tourisme suisse) ;
- > la 9^e rencontre PROtourism réunissant à Châtel-St-Denis plus de 120 professionnels du tourisme fribourgeois sur le thème de la qualité, outil de compétitivité ;
- > le projet touristique « L'esprit des lieux » répertoriant une soixantaine de site sacrés du canton sur une même plateforme dans le but de mettre en valeur des lieux d'exception et de proposer aux hôtes une offre en quête de sens ;
- > le projet stratégique EasyCheckIn développé par l'Observatoire fribourgeois du Tourisme ayant pour objectif de simplifier les échanges et les tâches administratives entre les diverses instances de récolte des données (OFS, Police cantonale, Observatoire du tourisme, Centre d'encaissement de la taxe de séjour).

L'étude de la contribution du tourisme au PIB du canton de Fribourg est étendue aux sept districts. Sur la base des premiers résultats liés au Rapport sur postulat Nadine Gobet/Yvan Hunziker, l'étude se poursuit afin d'obtenir les différentes statistiques et chiffres-clés servant de base solide à l'évaluation des dossiers déposés auprès du Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET) et à l'engagement de potentiels investisseurs.

Le projet « DMO X - Lean Destination Management » visant une mise en réseau des compétences et une simplification des structures touristiques du canton se concrétise dans une 1re phase par la signature d'une charte de collaboration avec les sept organisations touristiques régionales.

3.4.6 Montrer l'exemple

L'Etat offre depuis le 1^{er} juillet 2017 la possibilité à une partie de son personnel d'effectuer du télétravail. Depuis octobre 2017, le personnel de l'Etat, à l'exception de celui des établissements personnalisés, peut bénéficier d'un service pour la garde à domicile, ponctuelle et en urgence, de leur enfant de 0 à 12 ans, malade ou accidenté. Ce service appelé « Chaperon Rouge » est géré par la Croix Rouge fribourgeoise. Ce projet pilote constitue l'une des mesures prévues dans le Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration cantonale (PEAC). Grâce au guichet de cyberadministration, une première prestation numérique, en lien avec les ressources humaines, a été testée afin de rendre disponible, de manière informatisée, les relevés et certificats de salaire pour chaque collaborateur et collaboratrice de l'Etat.

3.4.7 Projets législatifs de l'ambition n° 1 « Favoriser l'emploi »

Objet	Etat fin 2017
Loi sur la mise en œuvre du projet fiscal 2017 (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la politique foncière active (nouvelle)	Avant-projet en consultation
Loi sur les marchés publics (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Loi sur la promotion économique (révision partielle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur le tourisme (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Loi sur le personnel de l'Etat (révision totale ou partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur la pédagogie spécialisée (révision totale)	Loi du 11.10.2017
Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision totale)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la formation des adultes (révision partielle)	Etudes préalables en cours

3.5 Moderniser le canton

3.5.1 Développer les régions et les structures territoriales

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le rapport intermédiaire sur l'application de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes en juin 2017. Un avant-projet de révision de la LAgg a été présenté au Conseil d'Etat en juin. Outre des mesures concernant l'organisation des agglomérations, ce projet comprend un soutien financier pour la planification et pour la réalisation de mesures d'infrastructure destiné à toutes les communes faisant partie des périmètres d'un projet d'agglomération. Le projet devrait être transmis au Parlement en 2018. Les travaux de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes se poursuivent, notamment dans le domaine des personnes âgées. Un premier paquet de mesures devrait être finalisé en 2018. La question des structures territoriales et de la répartition des tâches entre l'Etat et les régions a fait l'objet de plusieurs instruments parlementaires. Un rapport sur l'état des travaux sera remis au Grand Conseil début 2018, élaboré en collaboration avec des représentants des groupes politiques. Par ailleurs, une organisation de projet a été choisie pour mettre en œuvre la motion 2017-GC-110 « Réforme des tâches des préfets et des régions ».

3.5.2 Aménager efficacement le territoire

Le plan directeur cantonal est l'outil principal qui pose les bases en matière d'aménagement du territoire. La révision totale du plan directeur fribourgeois se poursuit. Le projet a été mis en consultation publique le 8 novembre 2017, pour une durée deux mois. Sept séances d'information publiques ont également été organisées, conjointement avec la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) dans chacun des districts.

Les deux projets d'agglomération de troisième génération (PA3) ont été examinés par les offices fédéraux. Des séances de présentation et différents échanges techniques se sont déroulés sur toute l'année. Parallèlement, les travaux de mise en route des projets d'agglomération de première génération de Mobul (PA1) et de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA2) se sont poursuivis. Sur proposition de la Direction, le Conseil d'Etat a signé deux conventions de financement relatives au paquet de mesures de mobilité douce ainsi que deux conventions de financement du PA2 concernant l'aménagement d'un abris-vélos à la halte ferroviaire Fribourg-Freiburg Poya le réaménagement d'abris-bus.

3.5.3 Adapter les infrastructures

La modernisation de la gare de Givisiez a démarré au début de l'automne 2017. Les cadences 30 minutes ont été instaurées entre Payerne et Lausanne grâce aux travaux effectués dans les gares de Lucens et d'Ecublens-Rue, entre Fribourg et Ins ainsi qu'entre Payerne et Lausanne. La nouvelle gare de Munchenwiler-Courgevaux, nécessaire à l'introduction de la cadence à 30 minutes entre Murten/Morat et Fribourg/Freiburg a été inaugurée.

Le Service de la mobilité (SMo) a mené les études de planification des contournements de Kerzers et de Givisiez, qui font suite à la décision du Grand Conseil du 8 septembre 2016 d'ajouter ces deux projets au décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études de projet et les acquisitions de terrains des routes de contournement de Belfaux, Courtepin, Neyruz, Prez-vers-Noréaz et Romont. Le Conseil d'Etat a nommé un COPIL en juin 2017 afin de proposer une priorisation de la réalisation des 7 projets de contournements retenus. Il s'est également prononcé sur le choix du tracé de la liaison routière Marly-Matran.

Le projet de liaison Birch-Luggiwil a été une nouvelle fois mis à l'enquête publique en mai 2017. Il a suscité 24 oppositions qui sont en cours de traitement selon la procédure fédérale.

3.5.4 Favoriser la mobilité durable

Le Service de la mobilité (SMo) a finalisé le traitement de la consultation du plan sectoriel vélo. Cette révision de la planification cantonale a notamment comme objectifs de définir un réseau cantonal performant attractif et continu ainsi que les mesures nécessaires de sécurisation du réseau et les standards pour les aménagements cyclables. La réalisation de cette planification se fera par étapes et en premier lieu là où le potentiel d'utilisateurs est le plus élevé.

Le SMo a également mandaté une étude afin d'analyser la situation actuelle des parcs-relais des gares ferroviaires du canton, d'estimer leur clientèle potentielle ainsi que leurs dimensionnements en places de stationnements voitures et vélos. L'aménagement de telles infrastructures a pour but d'inciter les pendulaires à se rendre en voiture ou à vélo à la gare la plus proche et d'y emprunter les transports publics.

Le canton de Fribourg encourage également le report modal en faveur des transports publics en mettant en place depuis plusieurs années et par étapes son RER Fribourg|Freiburg et en densifiant progressivement l'offre régionale des bus.

Par ailleurs une étude sur la création de places de covoitages aux sorties jonctions autoroutières du canton est en cours.

3.5.5 Promouvoir l'esprit de service public et la transparence

Plusieurs projets destinés à encourager la participation des jeunes aux votations et élections ont été réalisés en 2017, notamment par le Conseil des jeunes, ou via le soutien au projet Cinécivic, qui récompense des films et des affiches réalisés par des jeunes de 10 à 25 ans. La Chancellerie d'Etat a lancé en outre la campagne #Hopjevote, qui vise en particulier les jeunes. Le vote électronique a par ailleurs fait l'objet d'un projet pilote dans la commune de Treyvaux à l'occasion du scrutin du 24 septembre 2017. L'objectif était de tester son bon fonctionnement ainsi que les procédures organisationnelles nécessaires. Ce test s'est déroulée avec succès et des mesures d'amélioration ont été identifiées et sont en cours d'implémentation. Simultanément, les premières réflexions ont été lancées au sein de l'administration afin d'adapter la loi sur les droits politiques de manière à permettre au vote électronique de devenir un canal supplémentaire d'expression de la volonté des citoyens et citoyennes.

3.5.6 Numériser les activités de l'Etat de Fribourg

Dans le cadre de « Fribourg 4.0 », des orientations stratégiques et technologiques ont été définies pour mettre en œuvre la transformation digitale de l'administration, en particulier la simplification des systèmes d'information et l'utilisation renforcée d'un système intégré de gestion d'entreprise (ERP). En collaboration avec certains services clés de l'administration, le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel), a travaillé à l'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information et de la transformation digitale. Ce document servira de fil rouge pour les projets à mener jusqu'à la fin de cette législature. Des travaux de conception et de planification ont été menés, en particulier en ce qui concerne le guichet de cyberadministration et les référentiels. Des groupes de travail inter-directionnels ont par ailleurs mis en place les bases du futur portail www.fr.ch qui verra le jour prochainement.

3.5.7 Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »

Objet	Etat fin 2017
Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision partielle)	Avant-projet en consultation
Loi sur les finances communales (nouvelle)	Projet transmis au Grand Conseil
Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur la péréquation financière intercommunale (révision partielle)	Projet transmis au Grand Conseil
Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les agglomérations (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les préfets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur la mobilité (nouvelle – issue de la révision totale de la loi sur les routes et de la loi sur les transports)	Etudes préalables en cours
Loi sur la gestion des déchets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur le domaine public (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (révision partielle de différentes lois – 1er paquet)	Etudes préalables en cours

3.6 Améliorer la qualité de vie

3.6.1 Promouvoir et préserver la santé

Perspectives 2030, la nouvelle stratégie de promotion et de la santé et de prévention, a été adoptée au printemps 2017 par le Conseil d'Etat. Elle se déploie à travers des plans d'action dans plusieurs grands domaines : alcool, tabac, alimentation et mouvement, santé mentale. L'année écoulée a notamment vu l'extension du programme *Je mange bien, je bouge bien* aux jeunes jusqu'à 20 ans et aux plus de 65 ans, la labellisation des manifestations sous l'angle de la prévention de l'alcoolisme ou diverses actions d'information et de sensibilisation de la population aux questions de santé mentale. Les responsables de la promotion de la santé et de la prévention ont développé une conduite de projet interdirectionnelle. Afin de réaliser les objectifs, l'Etat continue par ailleurs à attribuer des mandats de prestations à des organismes spécialisés.

Du côté des prestations de soins, l'hôpital fribourgeois (HFR) continue d'assumer sa mission en offrant des soins de qualité et de proximité. La statistique de l'année montre des séjours stationnaires stables et des prestations ambulatoires en légère augmentation. Le HFR fait cependant face à une situation financière difficile et il en appelle à une augmentation de la contribution de l'Etat. Deux audits ont été commandés durant l'année, l'un sur les finances et l'autre sur la gouvernance de l'établissement. Au Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), l'évènement de l'année est l'ouverture du centre germanophone de Villars-sur-Glâne, qui intègre dans un premier temps une clinique de jour et un service ambulatoire. L'établissement a par ailleurs continué à développer la psychiatrie de liaison, notamment auprès des services de soins à domicile et des institutions spécialisées.

Afin de répondre aux obligations de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP), le canton a lancé le projet « Cybersanté ».

3.6.2 Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton

Politique de la personne en situation de handicap, stratégie cantonale de l'enfance et de la jeunesse, encadrement des jeunes requérants d'asile : d'importantes avancées se sont produites dans ces domaines. Le Grand Conseil a adopté les nouvelles lois sur la personne en situation de handicap et loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles. Par ailleurs, une procédure d'évaluation uniforme a été mise en place pour les personnes entrant en institution, afin de pouvoir leur fournir les prestations les mieux adaptées. Le Conseil d'Etat a adopté en automne la stratégie « Je participe ! », politique globale de l'enfance et de la jeunesse sur la base de laquelle s'appuie un plan de 73 mesures qui permettra d'œuvrer au bien-être et au développement personnel des enfants et des jeunes.

Ce sont également les jeunes qui ont particulièrement occupé en 2017 les responsables de l'asile dans le canton. Avec un nombre important de mineurs non accompagnés (MNA) et de jeunes adultes appelés à séjourner durablement dans le canton, des mesures d'intégration sont nécessaires. Des Etats généraux ont été organisés pour réfléchir aux besoins, et un programme d'accompagnement a été conçu sous le titre « Envole-moi ». En outre, les réfugiés bénéficieront d'une maison d'hébergement et de formation que Caritas s'apprête à ouvrir à Matran.

Concernant la politique de la personne âgée, la mise en œuvre de Senior+ a débuté, notamment avec des mesures relatives au logement. L'Etat a en particulier travaillé avec Pro Senectute à la mise en place de *Qualidomum*, un service d'évaluation du logement de la personne âgée par un ergothérapeute, qui proposera les aménagements utiles à prévenir des chutes ou la perte d'autonomie dans la vie quotidienne. Par ailleurs, l'Etat accompagne le processus de constitution de réseaux régionaux pour la prise en charge médico-sociale à domicile et en EMS.

Le dialogue avec les communautés religieuses nouvellement établies dans le canton s'est poursuivi en 2017. Une rencontre annuelle avec les communautés musulmanes a notamment permis d'aborder la question des locaux, les risques de radicalisation. L'Etat est par ailleurs intervenu auprès de la commune de Fribourg et suit avec intérêt les discussions en cours relatives au projet d'inhumation selon le rite musulman. Des travaux préparatoires en vue d'une analyse de la législation actuelle en matière de relations entre les Eglises et l'Etat ont débuté.

Organe de promotion de l'image de Fribourg à l'extérieur du canton, l'association *Fribourgissima Image Fribourg* développe une plate-forme d'échanges créée autour de la campagne de notoriété « Fribourg, le bonheur en plus ». Un nouveau partenaire, la Ville de Fribourg, a rejoint l'association en 2017. En plus de la stratégie de communication

digitale, conduite sur le site Internet (www.fribourg.ch) et les réseaux sociaux, l'association a poursuivi son implication dans l'organisation et la création de projets et manifestations. Ainsi *Fribourgissima Image Fribourg* s'est notamment impliquée dans l'organisation de la Coupe aéronautique Gordon Bennett, qui se déroulait en terres fribourgeoises. Cette manifestation, qui a réuni plus d'une vingtaine d'équipes d'aérostiers de douze nationalités différentes, a attiré 18 000 visiteurs durant le week-end et fait rayonner le canton au-delà des frontières nationales.

3.6.3 Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents

Culture & Ecole est un nouveau programme de médiation culturelle pour les élèves de la scolarité obligatoire du canton de Fribourg. Il a pour objectifs d'une part de soutenir l'accès et la sensibilisation à la culture pour les quelque 40 000 élèves de la scolarité obligatoire du canton, et d'autre part de développer et d'enrichir à long terme la programmation culturelle pour le jeune public. Alors que le canton de Fribourg connaît une importante croissance démographique, la participation aux activités culturelles s'avère un facteur important dans l'intégration des jeunes. L'accès à la culture contribue au développement du lien social, renforce le sentiment d'identité, d'appartenance et favorise l'apprentissage de la diversité. Le programme a pour ambition d'offrir à chaque élève la possibilité de participer à un tarif réduit à une offre culturelle professionnelle par année scolaire. L'objectif du Conseil d'Etat est que tous élèves fribourgeois bénéficient du programme d'ici 2020. Un site web qui sert de vitrine aux offres culturelles et de plateforme d'échange entre écoles et opérateurs culturels a été conçu et publié.

En juin 2017, le canton de Fribourg a accueilli la Journée Suisse de Sport Scolaire (JSSS). Il s'agit de la plus grande manifestation sportive scolaire en Suisse. Elle se déroule chaque deux ans. Y participent des élèves du cycle d'orientation après avoir gagné des tournois éliminatoires cantonaux dans onze disciplines sportives, parmi lesquelles le badminton, le basketball, les agrès, l'athlétisme ou encore la natation. En fait, ce sont plus de 60 000 élèves qui ont été impliqués dans les tournois éliminatoires cantonaux. Les équipes qui ont remporté ces premières sélections, soit environ 3000 élèves, se sont retrouvés à Fribourg pour se mesurer.

3.6.4 Préserver les ressources naturelles

Le Service de l'environnement (SEn) a établi la planification définissant les STEP du canton devant prendre des mesures pour éliminer les micropolluants d'ici à 2035 et l'a transmise à la Confédération au mois de mai. Il a réalisé le recensement des habitants raccordés aux STEP du canton nécessaire pour le prélèvement de la taxe destinée au financement des mesures à réaliser pour le traitement des micropolluants. Un mandat externe a été attribué pour la surveillance de la qualité des cours d'eau du canton de Fribourg, de 2017 à 2022. Une directive cantonale pour la délimitation de l'espace réservé aux eaux et des limites de construction a été mise en consultation. Des projets de revitalisation ont été encouragés, notamment celui du Palon à Prez-vers-Noréaz, de la Sarine en Ville de Fribourg ou celui de la Broye à Surpierre. Une démarche participative est soutenue dans le cadre du projet de revitalisation de la Sarine entre le barrage de la Maigrauge et le lac de Schuppenen. Le délai d'assainissement des routes est fixé au 31 mai 2018. Pour permettre aux cantons et communes de continuer à assainir le bruit de leurs routes, la troisième et dernière convention-programme qui devait s'achever en 2018 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Les mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge de la Pila sont en phase d'exploitation. L'instruction, sous l'angle juridique, du dossier de l'assainissement de la Pila se poursuit. En 2017, 5 communes supplémentaires ont réalisé l'inventaire préalable des biotopes d'importance locale prévu par la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LPNat). 1115 ha de surfaces inventoriées telles que prairies et pâturages maigres, surfaces à litière ou zones tampons sont au bénéfice de contrats avec des agriculteurs.

L'objectif global posé par le Conseil d'Etat est d'économiser, à l'horizon 2030, 1000 GWh/an de chaleur et 550 GWh/an d'électricité et atteindre ainsi la « société à 4000 Watts ». Différents projets et mesures ont été menés afin d'atteindre les objectifs fixés, par exemple, le nouveau Programme Bâtiments dès le 1er janvier 2017, le programme de formation Energie, le programme d'incitation pour les communes, le programme d'économie d'énergie auprès des gros consommateurs d'énergie du canton, le nouveau Plan sectoriel de l'énergie (PSE) qui accompagne le Plan directeur cantonal (PDCant). Pour sa part, l'Etat a concrétisé son rôle d'exemplarité dans le domaine de l'énergie, notamment par le respect des exigences du label Minergie-P lors de travaux de construction ou de rénovation de bâtiments, l'assainissement d'installations utilisant des énergies fossiles par des énergies renouvelables et l'acquisition de courant labellisé Naturemade Star pour sa propre consommation.

3.6.5 Garantir la sécurité

A la suite de l'adoption par le Grand Conseil, en septembre 2016, de la loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels – par la suite approuvée en votation populaire le 21 mai 2017, les travaux relatifs à la révision du chapitre 5 de ladite loi, consacré à la défense incendie et aux secours, ont été lancé au début 2017. Une organisation de projet composée de quatre groupes de travail chapeautés par un comité de pilotage nommé par le Conseil d'Etat, est chargée de présenter un avant-projet dans le courant 2018.

Dans le domaine pénitentiaire, l'année 2017 a été le théâtre d'un intense travail de mise en œuvre de la nouvelle loi du 7 octobre 2016 sur l'exécution des peines et des mesures, qui prévoit en particulier, la fusion des Etablissements de Bellechasse et de la Prison centrale au sein du nouvel Etablissement de détention fribourgeois (EDFR), ainsi que celle du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP), amputé de sa section « Prison centrale », et du Service de probation (SProb), au sein du nouveau Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP). Ces deux fusions ont pu entrer en vigueur au 1er janvier 2018, en même temps que la loi. Le projet d'extension et de réorganisation infrastructurelle du site de Bellechasse, conformément à la planification pénitentiaire 2016-2026, à quant à lui favorablement évolué en 2017.

En matière policière, l'année 2017 a particulièrement été marquée par un renforcement de l'efficacité et de l'efficience dans la conduite de la Police cantonale, grâce à la réunion sous un seul toit, dans le nouveau bâtiment de police sis à Granges-Paccot, de tous les services centraux et des commandements de la Police cantonale et de la Gendarmerie.

3.6.6 Réorganiser le pouvoir judiciaire

Les deux grands projets de la législature relatifs au Pouvoir judiciaire sont la révision de l'organisation du pouvoir judiciaire, qui vise à consolider sa gouvernance, et l'introduction de l'e-justice. Ces deux projets ont été marqués en 2017 par la mise sur pied des organes chargés de leur conduite, à savoir d'une part la commission informatique des autorités judiciaires, d'autre par le comité de pilotage et le comité de projet relatifs à l'analyse de l'organisation du Pouvoir judiciaire.

3.6.7 Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »

Objet	Etat fin 2017
Loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la formation post-grade des médecins (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle)	Loi du 12.10.2017
Loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (nouvelle)	Loi du 16.11.2017
Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les prestations complémentaires pour familles économiquement modestes (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection des biens culturels (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (révision partielle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur l'aide sociale (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection de la population (révision totale)	Travaux pas encore commencés
Loi sur le droit de cité fribourgeois (révision totale)	Loi du 14.12.2017

4 Vie du Conseil d'Etat

4.1 Séances

Présidé en 2017 par Maurice Ropraz (vice-présidence : Georges Godel), le Conseil d'Etat a tenu 57 séances (45 en 2016), dont trois consacrées à l'examen du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018, une au programme gouvernemental et treize au plan financier de la législature 2017 – 2021.

Il a adopté 1380 arrêtés (1082 arrêtés en 2016), 52 nouveaux règlements et ordonnances et 37 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2016 : 63 et 45). Il a transmis 15 projets de loi (2016 : 18), 20 projets de décret (2016 : 25) et 21 rapports (2016 : 25) au Grand Conseil.

4.2 Rencontres de travail

La traditionnelle séance de travail avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg a notamment permis de faire le point sur le projet de Fusion du Grand Fribourg, la future extension de la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR), la requalification et la revitalisation du quartier du Bourg, l'état de situation de blueFACTORY, du site sportif Saint-Léonard et de la caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, ainsi que l'avancée des projets relatifs à la Pila et aux micropolluants à la STEP de Fribourg.

La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été l'occasion d'une discussion axée sur le désenchevêtrement des tâches Etat et communes (DETTEC), les fusions des communes, le FTTH FR, les routes de contournement, ainsi que la suite des travaux sur les incidences des mesures structurelles et d'économie.

La séance avec la Conférence des préfets, cette année dans le district de la Sarine, a été l'occasion de traiter de nombreux thèmes actuels communs, telles les ressources humaines des préfectures, les subventions cantonales aux infrastructures régionales et communales, la politique foncière active et la mise en œuvre de la législation scolaire.

Comme chaque année, le Gouvernement a invité les cadres supérieurs de l'administration cantonale à une séance d'information et d'échanges, qui s'est tenue à Bulle et a été égayée par un spectacle itinérant.

C'est dans le district de la Broye que le Conseil d'Etat a organisé sa visite annuelle à des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

Lors de sa rencontre avec la direction de la RTSR, il a abordé les défis actuels de la RTS ainsi que l'état de la situation occasionné avec l'initiative « No Billag ». Sa rencontre avec une délégation de la Banque cantonale de Fribourg a porté sur la gouvernance et la marche des affaires.

En 2017, les membres du Conseil d'Etat ont accueilli, en terre fribourgeoise, leurs homologues genevois, valaisans et neuchâtelois pour discuter de différents thèmes communs et intercantonaux.

4.3 Visites et réceptions

Comme à son habitude, le Gouvernement a présenté, en début d'année, ses vœux de l'An aux représentants et représentantes des pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi qu'à ceux et celles des Eglises. Le Conseil d'Etat a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses qui émaillent chaque année son activité. Il a répondu à de nombreuses invitations émanant d'institutions fribourgeoises et suisses. Dans le cadre des échanges confédérés, le Conseil d'Etat rencontré Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale, cheffe du Département fédéral de justice et police. Une rencontre avec les hauts fonctionnaires proches de Fribourg a également été organisée dans le district de la Gruyère. Il a été reçu par le Gouvernement de Bâle-Ville, à l'occasion du traditionnel « Morgenstreich », et a reçu, pour sa part, celui des Grisons.

Le Gouvernement a pris part aux manifestations organisées dans le cadre de la 31^e édition du Festival International de Films de Fribourg et de la 43^e édition des Rencontres de folklore internationales de Fribourg. Il a participé aux inaugurations officielles des Comptoirs gruérien (10e édition) et de Morat. Il a organisé une soirée de relations

publiques en marge des matchs à domicile du HC Fribourg-Gottéron lors du Championnat 2016-2017 de la LNA de hockey sur glace.

Le Conseil d'Etat a été également présent à Sarnen, à la célébration commémorative marquant les 600 ans de Niklaus de Flüe.

Il a aussi participé au 100^e Printemps de la Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg, au 70^e Festival del film Locarno, aux Journées 2017 du Patrimoine sur le thème « Héritage du Pouvoir », ainsi qu'à l'Assemblée générale et au 6e Forum de la Région capitale suisse. Il a été associé à la Fête de la Coupe « Gordon Bennett 2017 », à Epagny, manifestation à l'organisation de laquelle l'administration cantonale fribourgeoise a été amenée à apporter son soutien de différentes manières.

Dans le cadre de l'ouverture des festivités du Bicentenaire de la fondation de Nova Friburgo, le Conseil d'Etat a pris part au vernissage de l'exposition Nova vida Brésil-Portugal, organisé par le Musée gruérien.

Le Gouvernement a rencontré, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement et l'ancien vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints. Il a également eu l'occasion de partager un moment convivial, dans le cadre d'un match aux cartes, avec l'Evêché du diocèse.

Il a reçu l'Ambassadeur de Pologne en Suisse. De même, il a exprimé sa reconnaissance à différentes personnalités sortant de charge soit le commandant de corps André Blattmann, chef de l'Armée de 2009 à 2016, Gilbert Kolly, président du Tribunal fédéral de 2013 à 2016, Hugo Casanova, juge près le Tribunal cantonal de 1992 à 2016, et Pierre Schuwey, commandant de la Police cantonale de 2012 à 2017.

A la fin du mois d'août une journée « Portes ouvertes » a été organisée pour célébrer le 150^e anniversaire de l'achat du domaine des Faverges.

En fin d'année, le Gouvernement a eu l'honneur d'accueillir deux Fribourgeois appelés à de hautes fonctions en 2018, soit Dominique de Buman, président du Conseil national et Alain Berset, président de la Confédération!

4.4 Centenaires

Le Conseil d'Etat a rendu hommage à 20 Fribourgeois et Fribourgeoises à l'occasion de leur entrée effective dans leur 100^e année.

5 Relations extérieures

La responsabilité politique de la coordination des relations extérieures relève ad personam d'un membre du Conseil d'Etat, soit du directeur de l'économie et de l'emploi. Concrètement, il représente le Conseil d'Etat à l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et à la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO). La Chancelière d'Etat siège depuis janvier 2016 au comité et au Conseil de la Fondation ch. Les lignes de force de l'intervention du Conseil d'Etat dans le domaine des relations extérieures peuvent être résumées ainsi :

- > Fribourg veut activement jouer son rôle de canton-pont entre la Suisse occidentale et le reste de la Suisse ;
- > Fribourg participe activement à la CdC et aux conférences nationales pour contribuer à un fédéralisme vivant et équitable ;
- > Fribourg se positionne comme un canton fort dans une Suisse occidentale forte ;
- > Fribourg contribue fortement à l'existence et à la vitalité de la Région capitale suisse, quatrième métropole en Suisse, et s'engage dans des projets concrets, aussi avec les autres cantons-partenaires ;
- > Fribourg continue à approfondir ses liens bilatéraux avec les cantons voisins, mais aussi avec d'autres régions intéressées ;

-
- > Fribourg s'applique à mettre davantage en exergue ses compétences et valeurs au niveau national et international.

5.1 Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

En 2017, la Conférence des gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières. Plusieurs dossiers de réforme ont marqué les travaux de la CdC en politique intérieure. Le nouveau projet pour modifier l'imposition des entreprises (Projet fiscal 17), la révision du système de péréquation financière intercantonale et le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons. Les gouvernements cantonaux ont salué l'orientation du projet fiscal 17 tout en soulignant l'urgence dans ce dossier et en demandant que la part des cantons à l'impôt fédéral direct soit élevée, tel que proposé dans le cadre de la Réforme de l'imposition des entreprises III. Des suggestions pour modifier le mécanisme de la péréquation financière ont été transmises à la Confédération et des représentants cantonaux ont été délégués dans le groupe de travail politique en charge de la suite des travaux. Les réflexions portant sur une prochaine étape du désenchevêtrement des tâches ont été menées et continueront en 2018. En outre, la CdC et les conférences des directeurs cantonaux concernés ont négocié une « Agenda Intégration Suisse » avec la Confédération. Ils ont défini une procédure commune pour optimiser l'intégration des personnes réfugiées reconnues et des personnes admises provisoirement et régler le financement des mesures exécutées dans les communes, les cantons et au niveau de la Confédération.

Les autres dossiers d'envergure de politique intérieure traités à la CdC sont les suivants : recommandation de vote pour un refus de l'initiative populaire « No Billag », consultation sur la volonté d'élaborer un concordat intercantonal sur une assurance contre les risques de tremblement de terre ainsi que l'accompagnement des débats dans les Chambres fédérales au sujet du programme de stabilisation 2017-2019 et de la loi sur les jeux d'argent.

En politique européenne, la CdC s'est positionnée par rapport aux propositions du Conseil fédéral pour un contre-projet à l'initiative populaire « RASA – Sortons de l'impasse ». Les gouvernements cantonaux ont également examiné les projets d'ordonnances pour la mise en œuvre de l'article constitutionnel sur l'immigration (art. 121a Cst.). Les cantons estiment que l'obligation de communiquer les postes vacants devra être introduite par étapes, d'autant que de nombreuses questions d'exécution n'ont pas encore été réglées, notamment celle du financement de la mise en œuvre.

La cinquième Conférence nationale sur le fédéralisme – co-organisée par le canton de Vaud en tant que hôte, la CdC, le Conseil fédéral et le Bureau du Conseil des Etats – a eu lieu les 26 et 27 octobre 2017 à Montreux, réunissant des représentants de tous les niveaux étatiques et du monde scientifique afin de tirer un bilan sur l'état du fédéralisme suisse.

5.2 Fondation ch

La Fondation ch a été créée par les 26 cantons qui sont tous représentés au sein du Conseil de fondation. La Fondation ch joue un rôle de coordination entre ses membres, promeut le fédéralisme et veille au maintien de la diversité des langues et des cultures en Suisse. Elle gère également le secrétariat de la CdC ainsi que la Maison des cantons à Berne, qui héberge les secrétariats de plusieurs conférences intercantoniales. La Chancelière d'Etat est membre du Conseil de fondation. Elle siège également au comité directeur qui se réunit deux fois par année.

La réorganisation de la Fondation ch et l'examen de ses activités ont été au cœur des travaux en 2017. Au terme du mandat de la Confédération pour la promotion des échanges et de la mobilité, la Fondation ch a mené des réflexions sur sa future orientation. Le fédéralisme, l'entente et la cohésion en Suisse ainsi que des prestations fournies aux cantons formeront les thématiques principales de cette institution. Son secrétariat a déménagé de Soleure à la Maison des cantons à Berne et l'effectif a diminué, suite à la disparition quasi complète des activités dans le domaine de la mobilité et des échanges.

5.3 Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantionale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. La Directrice de la santé et des affaires sociales tient la vice-présidence de la Conférence des directeurs

cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale. Le Directeur des finances assume la présidence de la Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) et de la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ). Chaque Direction informe dans son rapport respectif sur les activités intercantonales en cours dans ses domaines de compétence.

Actuellement, huit conventions intercantonales, essentiellement d'envergure nationale, sont en cours d'élaboration et de négociation au sein des conférences des directeurs ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux.

Conventions intercantonales en cours d'élaboration, de négociation ou de ratification (état au 31 décembre 2017)

	Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.17
1	Accord intercantonal universitaire (révision totale)	Inconnue	Tous les cantons	DICS	CDIP	Consultation du 1.8.2017 au 31.1.2018
2	Modification du Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)	01.04.2018	FR, GE, NE, JU, VD, VS, TI	DSJ	CLDP	Adhésion de FR : 14.10.2015
3	9 ^e Convention relative à la Loterie Romande (C-LoRo) du 18 novembre 2005	Seconde consultation prévue en 2018	Cantons romands	DSJ	-	En cours de négociation
4	Convention intercantionale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries CILP	Seconde consultation prévue en 2018	Cantons romands	DSJ	-	En cours de négociation
5	Fusion intercantionale Morat (FR) – Clavaleyres (BE) – Concordat sur la modification territoriale	01.01.2021	FR, BE	DIAF	-	En cours d'élaboration
6	Convention intercantionale sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation des charges (CFFP)	Inconnue (dès adhésion par 18 cantons)	Tous les cantons	DSAS	CDS	Loi d'adhésion et message en cours de préparation
7	Révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics	Inconnue	Tous les cantons	DAEC	DTAP	Réponse par le CE à la consultation sur la révision : 23.12.2014
8	Convention sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de Genève (Convention SIERA)	01.01.2019	GE, VD, FR	DAEC	-	Projet de convention presque prêt pour la commission interparlementaire

5.4 Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Le comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réuni à trois occasions en 2017. La présidence a été assumée par le canton de Genève.

Au travers de prises de position à l'attention de membres du Parlement fédéral ou du Conseil fédéral, les membres de la CGSO ont œuvré pour faire valoir leurs intérêts et influencer les débats et les décisions dans des dossiers d'importance particulière pour la région.

Ainsi la CGSO s'est prononcée en 2017 sur les dossiers suivants : le Projet fiscal 17, en concertation avec la Conférence latine des directeurs des finances, la loi sur les jeux d'argent, le programme de stabilisation 2017-2019 et l'encouragement de la mobilité internationale en matière de formation.

La CGSO a également fait part de la position des Gouvernements de la Suisse occidentale à travers des communiqués de presse, notamment au sujet de l'initiative populaire « No Billag », le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) et la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). En vue de la votation fédérale sur la RIE III une conférence de presse commune a été tenue avec la Conférence latine des directeurs des finances et la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale.

5.5 Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral est marquée par des rencontres régulières avec les Gouvernements des cantons de Berne, Neuchâtel, Vaud et Valais. Pour la première fois, une rencontre de travail a également eu lieu avec le Conseil d'Etat du canton de Genève.

Les Gouvernements genevois et fribourgeois ont tenu une séance de travail le 27 juin 2017 à l'Institut Adolphe Merkle, à Fribourg. Cette rencontre s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat du canton de Fribourg de rencontrer au moins une fois par législature ses collègues de chaque canton de la Suisse occidentale. Plusieurs sujets de la politique cantonale ont été traités dans le cadre de la séance de travail, tel la politique foncière active, l'organisation des marchés publics dans les cantons respectifs ou encore les effets de l'amnistie pénale sur l'aide sociale et les prestations complémentaires. Les deux gouvernements ont pu partager leurs expériences et leurs vues dans ces domaines et défis. Les échanges ont également permis de faire le point sur l'état d'avancement de dossiers fédéraux d'actualité, notamment le programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire et le Projet fiscal 17.

Les échanges du 29 août 2017 avec le Conseil d'Etat valaisan ont permis aux deux Gouvernements d'examiner différents projets de collaboration, ainsi que certains dossiers de politique fédérale. Les deux cantons ont saisi l'occasion pour faire le point et évoquer les étapes futures de la candidature « Sion 2026 » pour les Jeux olympiques. La situation des remontées mécaniques, la prévention des risques sismiques et la concrétisation de nouvelles collaborations dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures ont également été abordés. La rencontre a enfin permis de faire le point sur l'état d'avancement de dossiers fédéraux d'actualité, notamment le système de la péréquation financière, la réalisation du Projet fiscal 17 et sa mise en œuvre dans les cantons, le projet de révision des redevances hydrauliques qui impacte fortement les régions alpines ainsi que l'achèvement complet du tunnel du Lötschberg dans le cadre de l'étape d'aménagement 2030/2035 de l'infrastructure ferroviaire (PRODES).

La rencontre du 8 novembre 2017 avec le Conseil d'Etat de Neuchâtel a mis un accent particulier sur la mobilité ferroviaire et notamment le programme de développement stratégique (PRODES) de la Confédération. Les deux Gouvernements ont également fait le point sur d'autres dossiers fédéraux, tel la réorganisation du domaine fédéral de l'asile et le Projet fiscal 17. Ils ont aussi profité de cette séance pour s'échanger sur leurs expériences dans le domaine de la mobilité douce.

5.6 Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2017 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton, notamment la réforme de l'imposition des entreprises, la péréquation financière fédérale, le programme de stabilisation 2017-2019,

l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation et le retrait du mandat de la perception de la redevance radio-TV à Billag SA.

5.7 Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à plus de 120 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des gouvernements cantonaux ou de conférences nationales des directeurs cantonaux. Une liste complète des consultations auxquelles le canton a participé en 2017 figure dans le tiré à part sur les relations extérieures du canton et sur le site internet de l'Etat à l'adresse :

<http://www.fr.ch/re/fr/pub/consultations-federales-ce/archives/2017/classement-chronologique-2017.htm>.

6 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2017

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2017, le Grand Conseil s'est déterminé sur 16 projets de lois et 21 projets de décrets. Quelque 57 % des dispositions discutées et admises, soit 9 lois et 12 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

6.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 8 décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 103 080 000 francs. Les trois principaux objets concernent : le crédit d'engagement pour l'assainissement et l'agrandissement du Collège Sainte-Croix (39 520 000 francs), pour l'acquisition des immeubles de la société Elanco (23 070 000 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement pour la construction d'un tronçon de route cantonale à Châtel-Saint-Denis dans le cadre du projet de déplacement de la gare TPF (14 350 000 francs). A cela s'ajoute le décret concernant l'aide financière de 12 000 000 francs octroyée à la société anonyme « Swiss Integrative Center for Human Health », ainsi que le décret relatif à la participation de l'Etat de 1 620 000 francs au financement de la société SLSP SA (plate-forme commune des bibliothèques scientifiques suisses).

6.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des 7 lois et d'un décret ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > un accroissement des dépenses nettes de personnel de près de 7,6 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2018 (un peu plus de 88 postes supplémentaires) ;
- > la loi sur la pédagogie spécialisée prévoit une incidence financière cumulée de 6,8 millions de francs pour la période 2016-2019 ;
- > la loi sur la personne en situation de handicap a pour conséquence 1,5 million de francs de nouvelles charges pour l'Etat pour la période 2018-2022 ;

- > la loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles prévoit une incidence financière cumulée de 0,9 million de francs pour la période 2018-2022, dont 0,6 million de francs constituent de nouvelles charges pour l'Etat ;
- > diverses autres dispositions légales nouvelles sont à l'origine de charges additionnelles pour 0,7 million de francs, mais également d'une perte de recettes fiscales pour environ 0,2 million de francs.

En 2017, les modifications apportées par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat n'ont pas eu de répercussions financières estimables.

6.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2017 (avec indication des incidences financières et en personnel)

					Incidences des projets du Conseil d'Etat GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil	
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC		<u>en personnel</u>	<u>financières</u>
					en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs
L modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (application FRIAC)	2016-DAEC-24	DAEC	08.02.17	A la fin du projet, il sera nécessaire de renforcer les ressources du SITel affectées à ces tâches. Il conviendra d'examiner si les ressources complémentaires, évaluées à 1 EPT, pourront être dégagées à l'intérieur.	GC : la fonctionnalité supplémentaire demandée par le Grand Conseil (consultation des dossiers via internet lors des enquêtes publiques, art. 135a al. 5 LATeC) aura une incidence financière (probablement unique) lors du développement/l'adaptation de l'application FRIAC. Ces coûts ne sont pas encore estimés.	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'initiative constitutionnelle « Transparence du financement de la politique » (votation populaire)	2016-DIAF-49	DIAF	09.02.17		Aucune incidence financière.	
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Gestion des volumes de production laitière)	2016-DIAF-51	DIAF	09.02.17		Aucune incidence financière.	
D relatif aux naturalisations	2016-DIAF-59	DIAF	21.03.17		Aucune incidence financière.	
D relatif aux naturalisations	2016-DIAF-62	DIAF	21.03.17		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg	2015-DAEC-128	DAEC	22.03.17			Dépenses : + 1 430 000 fr.
D relatif à l'acquisition des immeubles de la société Elanco	2017-DAEC-6	DAEC	23.03.17			Dépenses : + 23 070 000 fr.
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016	2017-DFIN-6	DFIN	23.03.17		Aucune incidence financière.	
D relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2016	2016-DFIN-51	DFIN	17.05.17		Aucune incidence financière.	
D relatif aux naturalisations	2017-DIAF-6	DIAF	17.05.17		Aucune incidence financière.	

Incidences des projets du Conseil d'Etat						
GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil						
Projet de loi/de décret		N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	en personnel	financières
					en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif aux naturalisations	2017-DIAF-7	DIAF	17.05.17		Aucune incidence financière.
L	modifiant la loi sur la pêche	2017-DIAF-11	DIAF	17.05.17		Aucune incidence financière ou en personnel.
L	modifiant la loi sur les finances de l'Etat (fonds de politique foncière active)	2017-DFIN-20	DFIN	18.05.17		Aucune incidence financière ou en personnel. Le projet consiste à affecter une partie de la fortune existante à un usage particulier.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un tronçon de route cantonale à Châtel-Saint-Denis permettant la suppression du passage à niveau dans le cadre du projet de déplacement de la gare TPF	2017-DAEC-47	DAEC	20.06.17		Dépenses : + 14 350 000 fr.
L	adaptant la durée de la période administrative de certaines commissions	2016-DSJ-236	DSJ	22.06.17		Aucune incidence financière ou en personnel.
D	relatif aux naturalisations	2017-DIAF-15	DIAF	13.09.17		Aucune incidence financière.
D	relatif aux naturalisations	2017-DIAF-24	DIAF	13.09.17		Aucune incidence financière.
D	relatif à l'acquisition de deux étages d'un immeuble sis à la route d'Englisberg 3, à Granges-Paccot	2017-DSJ-131	DSJ	10.10.17		Dépenses : + 5 770 000 fr.
L	modifiant la loi sur la justice (taux d'activité des juges)	2017-DSJ-51	DSJ	10.10.17		Aucune incidence financière ou en personnel.
L	modifiant la loi sur l'impôt sur les successions et les donations	2015-DFIN-30	DFIN	11.10.17		Aucune incidence financière ou en personnel.
L	sur la pédagogie spécialisée (LPS)	2015-DICS-37	DICS	11.10.17	La mise en œuvre du projet de loi nécessite la création de 195.61 EPT pour la période 2016-2019 (28.58 EPT nouveaux postes et 167.03 EPT transférés).	Effets financiers totaux à la suite de l'introduction du projet de loi sur 4 ans (2016 à 2019) : + 6 777 000 fr. pour le canton. + 1 517 000 fr. pour les communes.

						Incidences des projets du Conseil d'Etat
						<i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur les impôts communaux	2017-DFIN-33	DFIN	11.10.17		Dans l'ensemble, les diverses modifications légales prévues devraient entraîner des pertes de recettes fiscales de l'ordre de 200 000 fr. Par contre, l'extension des droits d'utilisation des données du contrôle des habitants améliorera l'investigation fiscale et devrait générer des recettes supplémentaires difficilement chiffrables.	
L sur la personne en situation de handicap (LPSH)	2014-DSAS-64	DSAS	12.10.17		Nouvelles charges pour l'Etat pour la période 2018-2022 : + 1 490 000 fr.	
D relatif aux naturalisations	2017-DIAF-30	DIAF	14.11.17		Aucune incidence financière.	
D relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018	2017-DFIN-8	DFIN	15.11.17	+ 88.08 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires).	Nouveaux postes et postes supplémentaires : Charge brute : + 12 235 650 fr. Charge nette : + 7 552 010 fr.	
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2018	2017-DFIN-74	DFIN	15.11.17		Aucune incidence financière, les coefficients étant maintenus à un taux de 100% pour 2018.	
L modifiant la loi sur le Grand Conseil (montants des indemnités)	2017-GC-163	GC / DFIN	15.11.17		Un supplément de dépenses d'environ 265 000 fr. résultera de l'octroi à la députation de ces nouveaux montants d'indemnités individuelles.	
L modifiant la loi sur la santé (révision partielle)	2017-DSAS-28	DSAS	16.11.17	+ 0.40 EPT (nouveau poste médecin dentiste), financé par un transfert de postes actuellement attribués au Service dentaire scolaire.	Coût supplémentaire pour l'Etat relatif au registre des tumeurs : + 395 000 fr.	
L sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP)	2017-DSAS-29	DSAS	16.11.17	+ 0.50 EPT supplémentaire dès 2019.	Les coûts totaux à charge de l'Etat pour la mise en œuvre de la loi s'élèvent à environ 904 000 fr. pour la période 2018 à 2022, dont 628 000 fr. constituent des nouvelles charges.	

						Incidences des projets du Conseil d'Etat
						<i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif à la participation de l'Etat de Fribourg au financement de la société SLSP SA (plate-forme commune des bibliothèques scientifiques suisses)	2016-DICS-28	DICS	17.11.17		Dépenses : + 1 620 000 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg	2017-DICS-47	DICS	17.11.17		Dépenses : + 39 520 000 fr.
L	modifiant la loi sur le personnel de l'Etat (extrait spécial du casier judiciaire et droit de grève)	2016-DFIN-16	DFIN	17.11.17	Aucune incidence financière ou en personnel.	
D	relatif aux naturalisations	2017-DIAF-34	DIAF	12.12.17	Aucune incidence financière.	
D	relatif à l'aide financière octroyée à la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health	2017-DICS-48	DICS	12.12.17		Aide financière de l'Etat d'un montant maximal de 12 000 000 fr.
L	modifiant la loi sur les préfets et son contre-projet	2017-DIAF-37	DIAF	13.12.17	Aucune incidence financière. Il conviendra d'examiner les conséquences de ces modifications sur les besoins en personnel des préfectures.	
D	relatif à l'acquisition du Foyer Sainte-Elisabeth, sis rue du Botzet 4 et 6A, à Fribourg	2017-DSAS-61	DSAS	14.12.17		Dépenses : + 5 320 000 fr.
L	sur le droit de cité fribourgeois (LDCF)	2017-DIAF-4	DIAF	14.12.17	La nouvelle loi ne devrait entraîner aucune incidence financière. Aucune adaptation de l'effectif du SAINEC n'est prévue.	

7 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2017 EPT	Comptes 2016 EPT	Ecart EPT
Pouvoirs et Directions	8403,65	8225,59	178,06
Pouvoir législatif	6,80	6,32	0,48
Pouvoir judiciaire	321,86	297,19	24,67
Pouvoir exécutif	7,00	7,00	
Chancellerie d'Etat	44,48	37,73	6,75
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	4732,02	4686,74	45,28
Direction de la sécurité et de la justice	954,65	922,89	31,76
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	448,89	443,24	5,65
Direction de l'économie et de l'emploi	879,88	872,04	7,84
Direction de la santé et des affaires sociales	157,51	149,13	8,38
Direction des finances	447,78	399,23	48,55
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	402,78	404,08	- 1,30
Secteurs	8403,65	8225,59	178,06
Administration centrale	2900,59	2758,04	142,55
Secteur de l'enseignement	5165,05	5128,63	36,42
Secteur hospitalier	17,45	16,38	1,07
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	320,56	322,54	- 1,98

8 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/>).

Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2017	En cours de traitement au Conseil d'Etat	Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat	En cours de traitement au Grand Conseil	Accepté par le Grand Conseil	Refusé par le Grand Conseil	Retiré par les auteur-e-s
Motions	20 (30*)	8	0	4	5	2	1
Postulats	15 (13*)	8	0	2	3	0	2
Mandats	6 (6*)	2	0	1	3	0	0
Motions populaires	0 (0*)	0	0	0	0	0	0

Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 118 (70*) questions des député-e-s.

* : chiffres 2016